



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 14 NOVEMBRE 2023 DE 09H30 À 13H30

au musée NARBO VIA à Narbonne

« AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE »

Rapporteure : Géraldine Ruscassier

Avis adopté le 14 novembre 2023
Suffrages exprimés 148, Pour 144, Abstention 4

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comme chaque année, en vertu du Code général des collectivités locales, le Conseil économique social et environnemental (CESER) Occitanie, saisi par la Présidente de Région, a voté son Avis sur les orientations budgétaires 2024 du Conseil régional en Assemblée plénière le 14 novembre. Cet Avis sera présenté devant l'Assemblée plénière du Conseil régional le 16 novembre lors du Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'année 2024.

Le débat sur les orientations budgétaires 2024 de la Région s'inscrit dans un contexte global, mondial, national difficile : la croissance mondiale sera en recul, à 2,9 % en 2024 contre 3,5 % en 2022 et 3 % en 2023, le durcissement des politiques monétaires menées par les banques centrales pour réduire l'inflation (ce qui contribue à cette croissance en recul), les soutiens budgétaires en baisse compte tenu d'une dette publique historique dont le montant s'élève à 51,7 Mds€ pour 2023, et projeté à 71 Mds€ pour l'année 2027, les effets du dérèglement climatique sur l'environnement, la biodiversité, l'agriculture, la santé, l'accès à l'eau potable et son usage (entre population et activités économiques),

En région Occitanie, la pauvreté touche 1 personne sur 6, le dynamisme démographique s'accompagne d'un vieillissement de la population régionale, le marché du travail sera moins porteur dans les mois à venir, les créations d'emploi ralentissent.

Dans ces contextes internationaux, nationaux et régionaux, la stratégie financière 2023-2027 du Conseil régional est fondée sur une progression relativement lente des ressources régionales, excepté 2023, du fait de la hausse des fonds européens (fin de programmation) et de la dynamique de la TVA, même si la décélération se précise. Les autres recettes évoluent globalement de manière très lente, voire diminuent (TICPE, cartes grises et dotations d'État). La progression des dépenses de fonctionnement est amplifiée par l'inflation, essentiellement dans le domaine des transports routiers et ferroviaires, les lycées (surcoûts énergétiques), la masse salariale (hausse du point d'indice décidée par l'État) et les charges financières.

Au vu de ces conditions, le Conseil régional souhaite préserver l'autofinancement brut à un niveau compris entre 450 et 500 M€, pérenniser le financement majoritaire des dépenses d'investissement par des ressources propres, maîtriser les dépenses de fonctionnement (+ 2,0 %/an en moyenne sur la période 2024-2027, soit une stabilité en volume). Cet objectif induit une révision à la baisse des investissements (6,2 milliards d'euros à 5,8 milliards d'euros sur la période 2022-2027) pour tenir compte de cette nouvelle conjoncture, tout en conservant un haut niveau d'investissements.

Il s'agit donc d'une stratégie financière prudente, claire et maîtrisée dans la continuité des orientations budgétaires 2023.

Le CESER Occitanie souhaite que ces Orientations Budgétaires se traduisent dans le BP 2023 par :

- 1/ Une mise en visibilité des axes prioritaires d'investissement pour l'année 2024 ;
- 2/ Une mise en visibilité de la stratégie d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre.